TABLEAU DES GARANTIES OPTIONS BUDGET
ONS BUDGET décrites ci-après s'inscrivent dans le cadre des contrats responsables, tels que prévus aux articles L 871-1, R 871-1 et R 871-2 du Code de la Sécurité sociale. En ar le Régime Obligatoire sur les remboursements des consultations et actes médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicales

TABGAR-OPTIONSBUDGET-0715
Les formules de garantie complémentaire santé OPTIONS BUDGET décrites ci-après s'inscrivent dans le cadre des contrats responsables, tels que prévus aux articles L 871-1, R 871-1 et R 871-2 du Code de la Sécurité sociale. En conséquence, les pénalités financières appliquées par le Régime Obligatoire sur les remboursements des consultations et actes médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et de soins ainsi que les contibutions et de caux départs de la sécurité sociale (et en contrats responsables) en caux de dens soins de la médicaux réali

spécialité.	100B	150B	175B	250B	300B
HONORAIRES ET SOINS MEDICAUX COURANTS (y compris maternité)					
Consultations et visites des généralistes ou spécialistes (hors CNPSY et VNPSY)  CAS*  Lere CAS	100 %	100 %	120 %	130 %	170 %
Consultations et visites des generalistes ou specialistes (nois out of et vivi of)  Hors CAS  Consultations et visites de psychiatre, neuro-psychiatre (CNPSY et VNPSY) ainsi que  CAS *	100 %	100 %	100 % 100 %	110 % 100 %	150 % 100 %
les traitements par psychothérapie ou psychanalyse Hors CAS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes techniques médicaux (ATM) CAS * Actes de spécialistes (dont ostéodensitométrie) Hors CAS	100 % 100 %	100 % 100 %	120 % 100 %	130 % 110 %	170 % 150 %
Radiologie - Echographie - Imagerie médicale	100 %	100 %	120 %	130 %	170 %
Hors CAS Auxiliaires médicaux	100 % 100 %	100 %	100 % 120 %	110 % 130 %	150 % 170 %
Analyses médicales	100 %	100 %	120 %	130 %	170 %
Transport du malade accepté par le Régime Obligatoire  MEDECINE COMPLEMENTAIRE	100 %	150 %	175 %	250 %	300 %
Ostéopathes, Acupuncteurs, Diététiciens, Chiropracteurs non remboursés par le Régime Obligatoire	-	-	-	-	-
Pédicures, Podologues, Homéopathes non remboursés par le Régime Obligatoire	-	-	-	-	-
PHARMACIE Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments non remboursés par le Régime Obligatoire	-	-	-	-	-
ACTES DE PREVENTION	400.0/	400.0/	400.0/	400.0/	400.0/
Actes de prévention remboursés par le Régime Obligatoire Actes de prévention non remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 % Vaccins 25 € / an	100 % Vaccins 25 € / an	100 % Vaccins 25€/an	100 % Vaccins 25 €/an
Automédication courante	30€/an années 2 et+	30 € / an années 2 et +	30€/an années 2 et+	30€/an années 2 et+	30€/an années 2 et+
APPAREILLAGE ET PROTHESES NON DENTAIRE Bilan auditif	-	-	-	_	-
Prothèses orthopediques et auditives (petits et gros appareillages)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Bonus forfait prothèses auditives non consommé	-	-	-	-	-
Forfait entretien annuel pour appareil auditif (non cumulable avec la prestation prothèses auditives) Petit appareillage, accessoires, pansements	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Gros appareillage	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Prothèses mammaires et capillaires remboursées par le Régime Obligatoire  OPTIQUE (1)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais d'optique remboursés par le Régime Obligatoire (verres, monture, lentilles)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait optique (2) 2 verres simples avec 2 verres complexes ou hypercomplexes	75€ 200€	100€ 200€	125€ 200€	150 € 250 €	200€ 300€
avec au moins 1 verre complexes ou hypercomplexes	125€	125€	150€	170€	180€
Forfait lentilles remboursées par le Régime Obligatoire Forfait lentilles non remboursées par le Régime Obligatoire	75€	100€	125€	150€	200€
Chirurgie optique réfractive non remboursée par le Régime Obligatoire : forfait / œil et / an Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)	- ajout de 150 € / an	- ajout de 200 € / an	- ajout de 250 € / an	- ajout de 300 € / an	- ajout de 400 € / an
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE					
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire					
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire	100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 %	100 % 175 %	100 % 250 % 200 %	100 % 300 % 250 %
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire	100 % 100 %	100 % 150 %	100 % 175 %	100 % 250 %	100 % 300 %
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire	100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % - - 600 € année 1 1 000 € année 2	100 % 250 % 200 % - - - 750 € année 1 1 100 € année 2	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)	100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % - - 600 € année 1 1 000 € année 2	100 % 250 % 200 % - - - 750 € année 1 1 100 € année 2	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)  HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4)	100 % 100 % 100 % - - - - - Prothèses : 150 %	100 % 150 % 150 % - - - - - - Prothèses : 200 %	100 % 175 % 175 % 175 %  -  600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € années 3 et + Prothèses : 225 %	100 % 250 % 200 %	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € année 3 et + Prothèses : 350%
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)	100 % 100 % 100 % - - -	100 % 150 % 150 % - - -	100 % 175 % 175 % - - 600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € années 3 et +	100 % 250 % 200 % 750 € année 1 1 100 € année 2	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € années 3 et +
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)  HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4)  Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné	100 % 100 % 100 % - - - - - Prothèses : 150 %	100 % 150 % 150 % - - - - - - Prothèses : 200 %	100 % 175 % 175 % 175 %  -  600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € années 3 et + Prothèses : 225 %	100 % 250 % 200 %	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € année 3 et + Prothèses : 350%
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)  HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4)  Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné  Frais de séjour secteur non conventionné  Honoraires (médecins, chirurgiers, anesthésistes)  CAS*	100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % 175 %  600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € années 3 et + Prothèses : 225 %  Frais Réels - 175 %	100 % 250 % 200 % 750 € année 1 1 100 € année 2 1 500 € années 3 et + Prothèses : 300 %  Frais Réels - 250 %	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € années 3 et + Prothèses : 350%  Frais Réels - 300 %
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)  HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4) Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné Frais de séjour secteur non conventionné Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS * Hors CAS Chambre particulière (à l'exclusion de l'hospitalisation de jour ou en service spécialisé) Forfait hospitalier sans limitation de durée	100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % 175 %  - 600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € années 3 et + Prothèses : 225 %  Frais Réels  - 175 % 155 % 55 € / jour max 60 jours / an Frais Réels	100 % 250 % 200 % 750 € année 1 1 100 € année 2 1 500 € années 3 et + Prothèses : 300 %  Frais Réels - 250 % 200 % 70 €/ jour max 60 jours / an Frais Réels	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € années 3 et + Prothèses : 350%  Frais Réels - 300 % 200 % 85 € / jour max 60 jours / an Frais Réels
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4) Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné Frais de séjour secteur non conventionné Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS * Hors CAS Chambre particulière (à l'exclusion de l'hospitalisation de jour ou en service spécialisé)	100 % 100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % 175 %	100 % 250 % 200 % 200 %  750 € année 1 1100 € année 2 1500 € années 3 et + Prothèses : 300 %  Frais Réels 250 % 200 % 70 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 18 € / jour	100 % 300 % 250 % 250 %  900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € année 3 et + Prothèses : 350%  Frais Réels - 300 % 200 % 85 € / jour max 60 / jours / an Frais Réels 100 % 20 € / jour
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)  HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4) Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné Frais de séjour secteur non conventionné Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS * Hors CAS  Chambre particulière (à l'exclusion de l'hospitalisation de jour ou en service spécialisé) Forfait hospitalier sans limitation de durée Hospitalisation à domicile	100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 % Prothèses : 200 %  Frais Réels 150 % 130 % 40 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 %	100 % 175 % 175 % 175 % 600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € année 3 et + Prothèses : 225 %  Frais Réels - 175 % 155 % 55 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 %	100 % 250 % 200 % 200 %  -  750 € année 1 1 100 € année 2 1 500 € années 3 et + Prothèses : 300 %  Frais Réels - 250 % 200 % 70 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 %	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € années 3 et + Prothèses : 350%  Frais Réels - 300 % 200 % 85 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 %
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Détartrage annuel non remboursée par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4) Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné Frais de séjour secteur non conventionné Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS* Hors CAS  Chambre particulière (à l'exclusion de l'hospitalisation de jour ou en service spécialisé) Forfait hospitalier sans limitation de durée Hospitalisation à domicile Lit d'accompagnant : enfant de moins de 14 ans  MATERNITE Frais de séjour	100 % 100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % 175 %  -  600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € année 3 et + Prothèses : 225 %  Frais Réels  -  175 % 155 % 55 € / jour max 60 jours / an Frais Réels  100 % 16 € / jour max 10 jours / an	100 % 250 % 200 % 750 € année 1 1 100 € année 2 1 500 € année 3 et + Prothèses : 300 %  Frais Réels - 250 % 200 % 70 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 18 € / jour max 10 jours / an	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € année 3 et + Prothèses : 350%  Frais Réels - 300 % 200 % 85 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 20 € / jour max 10 jours / an
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Détartrage annuel non remboursée par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)  HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4)  Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné  Frais de séjour secteur non conventionné  Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS* Hors CAS  Chambre particulière (à l'exclusion de l'hospitalisation de jour ou en service spécialisé)  Forfait hospitalier sans limitation de durée  Hospitalisation à domicile  Lit d'accompagnant : enfant de moins de 14 ans	100 % 100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % 175 %  -  600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € années 3 et + Prothèses : 225 %  Frais Réels  -  175 % 155 % 55 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 16 € / jour max 10 jours / an	100 % 250 % 200 % 750 € année 1 1 100 € année 2 1 500 € années 3 et + Prothèses : 300 %  Frais Réels - 250 % 200 % 70 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 18 € / jour max 10 jours / an	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € année 3 at + Prothèses : 350%  Frais Réels - 300 % 200 % 85 € / jour max 80 jours / an Frais Réels 100 % 20 € / jour max 10 jours / an  170 % 170 % 150 %
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Détartrage annuel non remboursée par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)  HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4)  Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné  Frais de séjour secteur non conventionné  Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS*  Hors CAS  MATERNITE  Frais de séjour  Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS*	100 % 100 % 100 % 100 % Prothèses : 150 %  Frais Réels - 125 % 105 % - Frais Réels 100 % 15 € / jour max 10 jours / an	100 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % 175 %  -  600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € années 3 et + Prothèses : 225 %  Frais Réels  -  175 % 155 % 55 € / jour max 60 jours / an Frais Réels  100 % 16 € / jour max 10 jours / an	100 % 250 % 200 % 750 € année 1 1 100 € année 2 1 500 € année 3 et + Prothèses : 300 %  Frais Réels - 250 % 200 % 70 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 18 € / jour max 10 jours / an	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1200 € année 2 1800 € années 3 et + Prothèses : 350%  Frais Réels - 300 % 200 % 85 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 20 € / jour max 10 jours / an
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)  HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4)  Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné  Frais de séjour secteur non conventionné  Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS * Hors CAS  Chambre particulière (à l'exclusion de l'hospitalisation de jour ou en service spécialisé)  Forfait hospitalier sans limitation de durée  Hospitalisation à domicile  Lit d'accompagnant : enfant de moins de 14 ans  MATERNITE  Frais de séjour  Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS * Hors CAS  Chambre particulière  Forfait hospitalier sans limitation de durée  Forfait hospitalier sans limitation de durée	100 % 100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % 175 %  600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € année 2 1 500 € année 3 et + Prothèses : 225 %  Frais Réels - 175 % 155 % 55 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 16 € / jour max 10 jours / an	100 % 250 % 200 %	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1200 € année 2 1800 € année 3 et + Prothèses : 350%  Frais Réels - 300 % 200 % 85 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 20 € / jour max 10 jours / an
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)  HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4)  Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné  Frais de séjour secteur non conventionné  Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS* Hors CAS  Chambre particulière (à l'exclusion de l'hospitalisation de jour ou en service spécialisé)  Forfait hospitalier sans limitation de durée Hospitalisation à domicile  Lit d'accompagnant : enfant de moins de 14 ans  MATERNITE  Frais de séjour  Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS* Hors CAS  Chambre particulière  Forfait hospitalier sans limitation de durée Forfait hospitalier sans limitation de durée Forfait naissance et adoption	100 % 100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % 175 %  -  600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € années 3 et + Prothèses : 225 %  Frais Réels  -  175 % 155 % 55 € / jour max 60 jours / an  Frais Réels  100 % 16 € / jour max 10 jours / an  120 % 120 % 100 % 55 € / jour limité à 7 jours Frais Réels	100 % 250 % 200 %	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € année 3 et + Prothèses : 350%  Frais Réels - 300 % 200 % 85 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 20 € / jour max 10 jours / an  170 % 170 % 150 % 85 € / jour limité à 7 jours Frais Réels
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire  Prothèses remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire  Prothèses non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire  Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire  Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)  HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4)  Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné  Frais de séjour secteur non conventionné  Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS * Hors CAS  Chambre particulière (à l'exclusion de l'hospitalisation de jour ou en service spécialisé)  Forfait hospitalier sans limitation de durée  Hospitalisation à domicile  Lit d'accompagnant : enfant de moins de 14 ans  MATERNITE  Frais de séjour  Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS * Hors CAS  Chambre particulière  Forfait hospitalier sans limitation de durée  Forfait hospitalier sans limitation de durée	100 % 100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % 175 %  - 600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € année 3 at + Prothèses : 225 %  Frais Réels - 175 % 155 % 55 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 16 € / jour max 10 jours / an  120 % 120 % 120 % 100 % 55 € / jour limité à 7 jours	100 % 250 % 200 %	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € années 3 et + Prothèses : 350%  Frais Réels - 300 % 200 % 85 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 20 € / jour max 10 jours / an  170 % 170 % 150 % 85 € / jour limité à 7 jours
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire Prothèses remboursée par le Régime Obligatoire Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire Prothèses non remboursée par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Détartrage annuel non remboursée par le Régime Obligatoire Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4) Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné Frais de séjour secteur non conventionné Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes) CAS* Hors CAS  Chambre particulière (à l'exclusion de l'hospitalisation de jour ou en service spécialisé) Forfait hospitalier sans limitation de durée Hospitalisation à domicile Lit d'accompagnant : enfant de moins de 14 ans  MATERNITE Frais de séjour Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS* Hors CAS  Chambre particulière Forfait hospitalier sans limitation de durée Forfait hospitalier sans limitation de durée Forfait naissance et adoption CURES THERMALES	100 % 100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % 175 % 175 %  600 € année 1 1 000 € année 2 1 500 € année 2 1 500 € année 3 et + Prothèses : 225 %  Frais Réels - 175 % 155 % 55 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 16 € / jour max 10 jours / an  120 % 120 % 100 % 55 € / jour limité à 7 jours Frais Réels	100 % 250 % 200 % 750 € année 1 1 100 € année 2 1 500 € année 2 1 500 € année 3 et + Prothèses : 300 %  Frais Réels - 250 % 200 % 70 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 18 € / jour max 10 jours / an  130 % 130 % 110 % 70 € / jour limité à 7 jours Frais Réels -	100 % 300 % 250 %  900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € années 3 et + Prothèses : 350%  Frais Réels  - 300 % 200 % 85 € / jour max 60 jours / an Frais Réels 100 % 20 € / jour max 10 jours / an  170 % 170 % 150 % 85 € / jour limité à 7 jours Frais Réels
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) (3)  DENTAIRE  Soins remboursés par le Régime Obligatoire Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire Orthodontie remboursées par le Régime Obligatoire Prothèses non remboursée par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Otthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire Détartrage annuel non remboursée par le Régime Obligatoire Plafond annuel de remboursement  Bonus (si pas de remboursement l'année précédente) HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (4) Frais de séjour secteur non spécifique secteur conventionné Frais de séjour secteur non conventionné Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS* Hors CAS  Chambre particulière (à l'exclusion de l'hospitalisation de jour ou en service spécialisé)  Forfait hospitalier sans limitation de durée Hospitalisation à domicile Lit d'accompagnant : enfant de moins de 14 ans  MATERNITE Frais de séjour Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)  CAS* Hors CAS  Chambre particulière Forfait hospitalier sans limitation de durée Forfait hassance et adoption  CURES THERMALES  TELETRANSMISSION DES DECOMPTES	100 % 100 % 100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 150 % 150 %	100 % 175 % 175 % 175 %	100 % 250 % 200 % 200 %	100 % 300 % 250 % 900 € année 1 1 200 € année 2 1 800 € année 3 et + Prothèses : 350%  Frais Réels - 300 % 85 € / jour max 60 / jours / an Frais Réels 100 % 20 € / jour max 10 / jours / an  170 % 150 % 85 € / jour limité à 7 / jours Frais Réels OUI

BASE DE REMBOURSEMENT (BR): Tarifs ervant de référence à l'assurance maladie obligatoire pour déterminer le montant de son remboursement.

REGIME OBLIGATOIRE (RQ): Régime Obligatoire d'assurance maladie dont relève l'assuré

"CAS: Contrat d'Accès aux Soins

(1) Dans la limite d'un équipement complet (monture + 2 verres ou lentilles) par période de 2 ans et par bénéficiaire. Pour les enfants mineurs ou en cas d'évolution du défaut visuel, un équipement par an et par bénéficiaire. La prise en charge de la monture au sein de l'équipement est limitée à 150 Euros. Le forfait optique versé inclut le ticket modérateur restant à charge de l'assuré.

(2) Verre simple: l'oper dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 ou dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00.

Verre complexe : foyer dont la sphère est supérieure à -6,00 ou +6,0 ou dont le cylindre est inférieure à 4,00 et verre multifocal ou progressif ou Verre ulta complexe : verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +4,00.

(3) La prestation totale pour un équipement (verres + monture) ne peut en aucun cas dépasser les plaionds définis par le décret sur les contrats responsables

(4) Hospitalisation en service spécialisé : Hospitalisation ou séjours en secteur de rééducation, convalescence, réadaptation fonctionnelle, maison de repos, de diétéque, de sevrage thérapeutique, soins de suite ou en secteur de psychiatrie ou neuropsychiatrie, la prise en charge s'effectue dans la limite de 100 % du BR au-delà de 30 jours par an et par assuré pour les frais de séjours et honoraires médicaux. La garantie chambre particulière est exclue.

SIGNATURE CLIENT